

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03692

Numéro SIREN : 824 008 924

Nom ou dénomination : PMB CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2020 sous le numéro de dépôt 12065

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/12065

Déposant :

Nom/dénomination : PMB CONSULTING

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 824 008 924

N° gestion : 2016 B 03692



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	523	188	335	510	175	34.29
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 715		1 715	1 715			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	2 238	188	2 050	2 225	175	7.86	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	930		930		930	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	788		788	5 004	4 215	84.25
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	14 988		14 988	11 670	3 317	28.42	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	16 706		16 706	16 674	31	0.19	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	18 944	188	18 756	18 899	144	0.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° PMB en Euros.

Attestation de présentation des comptes

SARL MARC MONCHO

Catherine Aupiais
PMB

PM



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 900	256	6 644	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	715	6 644	5 929	89.24
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	8 614	7 900	715	9.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
	DETTES (I)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 037	1 419	382	26.94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665	307	358	116.55	
Dettes fiscales et sociales	8 371	9 273	903	9.73	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	69		69		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	10 142	11 000	858	7.80
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		18 756	18 899	144	0.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 142 11 000

Dossier N° PMB en Euros.

Attestation de présentation des comptes

SARL MARC MONCHO

Handwritten signature



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

PMB



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	523		
TOTAL	523		
Autres participations	1 715		
TOTAL	1 715		
TOTAL GENERAL	2 238		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			523	
TOTAL			523	
Autres participations			1 715	
TOTAL			1 715	
TOTAL GENERAL			2 238	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13	175		188
TOTAL	13	175		188
TOTAL GENERAL	13	175		188

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	175				
TOTAL	175				
TOTAL GENERAL	175				

PMB



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	460	460	
Taxe sur la valeur ajoutée	328	328	
TOTAL	788	788	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	665	665		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 752	3 752		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 619	4 619		
Groupe et associés	1 037	1 037		
Autres dettes	69	69		
TOTAL	10 142	10 142		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444
Autres dettes	69
Total	513

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

PMB



B. Renseignements globaux
- Filiales non reprises en A
- Participations non reprises en A

Le 29/04/2020
BARTHELEMY PIERRE-MARIE, Président



PMB CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ALLEE DU MAS NEGRE
34970 LATTES
824 008 924 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 MAI 2020

Le 15 mai deux mille vingt, au Allée du Mas NEGRE, 34970 LATTES
Monsieur BARTHELEMY Pierre-Marie
Demeurant 12 Rue des Perrières – Résidence Le Florea, 34170 CASTELNAU LE LEZ

Propriétaire de la totalité des actions cent actions de dix euros composant le capital social de la Société PMB CONSULTING, associé de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION : L'associé approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 715 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ses comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME RESOLUTION : L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 715 euros de la manière suivante :

Section 1 – Affectation

Aux autres réserves	615 euros
A la réserve légale	100 euros

TROISIEME DECISION : Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé et répertorié sur le registre des décisions de la collectivité des associés.


PMB

. Le montant des charges sociales s'élève à 19 168 € contre 18 125 € pour l'exercice précédent.

. L'effectif salarié moyen s'élève à 1 ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 € contre (1) € pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 841 € contre 7 816 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat exceptionnel de 0 €, de l'impôt sur les bénéfices de 126 € contre 1 172 € pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 715 € contre 6 644 € pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 756 €.

CHAPITRE VI – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

CHAPITRE VII – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 715 € de la manière suivante :

Section 1 - Affectation

Aux autres réserves	615 euros
A la réserve légale	100 euros

Section 2 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CHAPITRE VIII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de la collectivité des associés.

Nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à LATTES
Le 15 mai 2020

PM 13